

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 21522Cb et 21613Mb.

La zone 21522Cb est localisée à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand, au nord et à l'est du boulevard Bastien, et au sud de la piste cyclable Corridor des Cheminots et la zone 21613Mb est située à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, à l'ouest du boulevard des Gradins, au nord du boulevard Lebourgneuf et au sud du boulevard Louis-XIV, comme illustré par des trames grises sur le plan de localisation ci-contre.

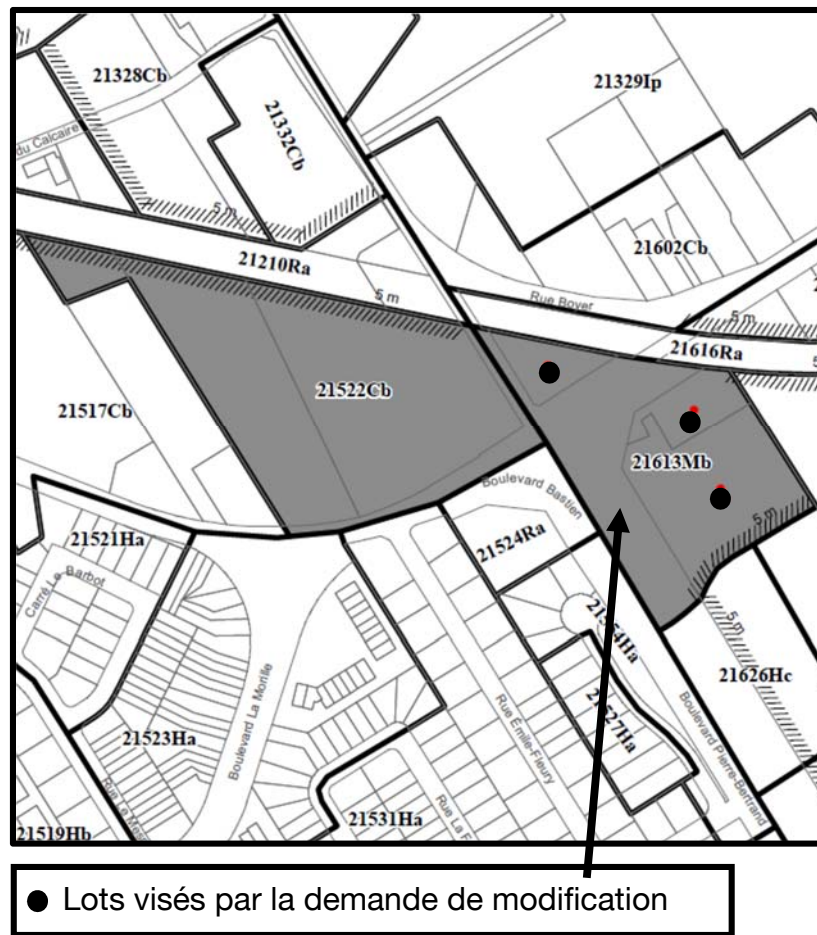
Une demande de modification a été adressée à l'Arrondissement pour un projet de deux bâtiments mixtes (commerces-bureaux-restaurant et équipement religieux) sur les lots de la zone 21613Mb.

D'une part, en raison de la particularité du site et de sa localisation, et des besoins des occupants des deux immeubles à construire, certaines dispositions de la grille de spécifications méritent d'être modifiées. Il est notamment question :

- Du nombre minimal d'étages, diminué à 2 au lieu de 4, afin de répondre au projet de relocalisation de l'équipement religieux.
- De la hauteur minimale en mètres, en lien avec la modification précédente. Dans ce cas, la hauteur minimale est proposée à 7,5 mètres au lieu de 12 mètres.
- Du pourcentage d'occupation au sol (POS), proposé à 20% au lieu de 25%, tel qu'établi dans ce secteur.
- Du pourcentage d'aire verte minimale, proposée à 10% au lieu de 20%, soit le même qu'établi dans les zones commerciales et de bureaux aux abords des grandes artères plus au sud.
- Du retrait de l'obligation d'aménager en souterrain une proportion du nombre de cases de stationnement proposées sur un lot.
- De l'interdiction d'aménager une aire de stationnement devant une façade principale d'un bâtiment principal.

D'autre part, un espace de restauration est prévu dans un des deux bâtiments du projet. Comme il existe un contingentement limitant à 1 seul établissement de restaurant dans la zone 21613Mb et qu'il en existe déjà un, il est proposé de basculer le lot de ce dernier établissement dans la zone 21522Cb voisine. Il faut toutefois ajouter le groupe d'usages correspondant (*C20 Restaurant*).

Plan de localisation



Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation** : (19 h 05)

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra, R.C.A.2V.Q. 182 (Rue de la Gerboise)

Pause (19 h 55)

- ➔ **Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21522Cb et 21613Mb, R.C.A.2V.Q. 177 (Boulevard Pierre-Bertrand Nord)** (20 h)

3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (20 h 50)

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre bureau d'arrondissement, au 418 641-6002 ou consulter le site Internet de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 16 novembre 2016, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf
salle multifonctionnelle
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21522Cb et 21613Mb, R.C.A.2V.Q. 177 (Boulevard Pierre-Bertrand Nord)

